

## **COMMUNE DE LE MAGE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020**

Date de convocation : 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LE MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Le Maire.

Présents : Mmes et Ms L. MARTINETTI, P. COUDEL, H. RIVA, J. PARTOY, C. HALLIER, P. GEORGE, D. IELSCH, C. AUBERT, G. LAMELET, J. MATHE.

Absents : Mme J. PARTOY et M. P. GEORGE.

Madame PARTOY a donné pouvoir à Monsieur MARTINETTI.

Conformément au Code des Communes M. COUDEL Pascal a été élu secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Installation de la Wi-Fi à la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation référent SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux) versant du Bassin de la Sarthe,
- Désignation référent CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale),
- Désignation d'un correspondant sécurité routière,
- Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller,
- Acquisition d'un défibrillateur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- C.R. n°22 « chemin de La Hellière » : devis,
- Création d'une prime exceptionnelle pour les agents en présentiels sur la période de confinement,
- Installation de la Wi-Fi à la salle des fêtes
- Questions et informations diverses.

### **DESIGNATION REFERENT SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux) DU BASSIN DE LA SARTHE :**

Madame Le Maire informe qu'elle n'a toujours reçue la demande du SAGE du Bassin de la Sarthe pour désigner un référent.

### **N°20-024 : DESIGNATION REFERENT CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) :**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les délégués de la commune au sein du CNAS. Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérent au CNAS désigne 2 délégués ; 1 délégué des élus et délégué des agents. Les missions du délégué sont en partie ;

- diffuser et transmettre les documents d'information mis à disposition par le CNAS,

- siéger à l'assemblée départementale,
- procéder à l'élection des membres du bureau départemental,...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne : - Collège des élus : Mme Christine AUBERT,  
- Collège des agents : Mme Françoise ROBINEAU.

#### **N°20-025 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :**

Vu la demande par mail de la D.D.T. (Service application du Droit des Sols, Circulation et Risques) en date du 10 juin 2020, Madame Le Maire informe qu'une réunion va être organisée par la D.D.T. de l'Orne et qu'il est nécessaire de nommer un correspondant routière.

Madame Le Maire demande qui serait intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Denis IELSCH, correspondant sécurité routière.

#### **N°20-026 : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : désignation d'un conseiller :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de contrôle, pour vérifier à posteriori les listes électorales, doit être renouvelée.

Cette commission est composée comme suit :

- 1 délégué de l'administration (électeur de la commune) désigné par le représentant de l'Etat,
- 1 délégué (électeur de la commune) désigné par le président du Tribunal Judiciaire,
- 1 conseiller municipal de la commune parmi les volontaires, à défaut le plus jeune conseiller sera désigné.

Madame Le Maire demande qui serait intéressé. Monsieur Denis IELSCH se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Denis IELSCH membre de la commission de contrôle des listes électorales.

#### **ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR AVANT LE 1<sup>ER</sup> janvier 2021 :**

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE, à savoir :

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ERP de catégorie 4 = salle des fêtes
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, certains ERP de catégories 5 = mairie.

Madame Le Maire propose qu'une commission soit créée afin d'étudier la mise en place d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) à la salle des fêtes. Il faudra également prévoir une installation à la mairie l'année prochaine.

Messieurs IELSCH et LAMELET sont volontaires pour se renseigner sur cet achat. Le résultat de leurs recherches sera exposé lors du prochain conseil municipal.

#### **N°20-027 : C.R. n°22 « Chemin de La Hellière » : devis :**

Suite à la suggestion de Monsieur COUTEL lors de la réunion précédente de faire des travaux de réfections sur le C.R. n°22 dit de « La Hellière », Madame Le Maire soumet des devis pour la réalisation de ces travaux au Conseil Municipal.

Après examen des devis, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise de Bruno DASSE, à Neuilly-sur-Eure, pour le nettoyage du chemin, la fourniture et la mise en place de tout-venant, d'un montant de 3 520.00 € H.T., soit 4 224.00 € T.T.C.,
- inscrit cette dépense à l'article 61521 : Entretien et réparations terrains,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

#### **N°20-028 : INSTALLATION DE LA Wi-Fi A LA SALLE DES FÊTES :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le contrat téléphonique à la salle des fêtes afin de bénéficier d'un accès Wifi. L'abonnement mensuel passerait de 21.60 € à 47.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition commerciale d'ORANGE en date du 17/07/20 pour une offre Livebox Pro avec engagement de 12 mois,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en place de cette offre,
- réfléchit à l'endroit où sera installée la LiveBox dans la salle des fêtes.

#### **N°20-029 : CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS EN PRESENTIELS SUR LA PERIODE DE CONFINEMENT :**

Le Conseil Municipal, sur rapport de Madame le Maire,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,  
**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
**VU** la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,  
**VU** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,  
**Considérant** que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.  
**Considérant** que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune de Le Mage.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à la majorité avec 5 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention :

**Article 1** : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Service concerné / Poste concerné	Montant maximum plafond
Secrétariat de mairie	1000 €
Agent technique polyvalent	1000 €

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois d'août 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

**Article 2** : D'autoriser Madame Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

**Article 3** : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

**Article 4** : Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**Article 5** : Madame Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### **ORGANISATION BROCANTE DU 13 SEPTEMBRE :**

Madame Christine AUBERT demande à ce que le conseil soit consulter avant de fixer une date qui les concerne tous. Madame Le Maire en prend note.

La brocante aura lieu en même temps qu'une exposition à la salle des fêtes : « Le Cheval Romantique ».

Monsieur Jérôme CAMUS propose de faire une animation à proximité de la brocante.

Le prix d'un emplacement est fixé à 8 € les 5 mètres + 1 € par mètre supplémentaire. Pas de réservation. Les recettes perçus seront au profit de l'association du Patrimoine.

#### **Organisation :**

Communication : affiche crédit agricole (Mme EDOU)

Restauration : Les Prairies du Perche

Montage des tonnelles et délimitation des emplacements à la chaux :  
Vendredi 11/09 à 14h avec la participation de Ms COUTEL, IELSCH, LAMELET, et Mme HALLIER.

Mise en place tables et bancs :  
Dimanche 13/09 avec la participation de Ms COUTEL, RIVA, IELSCH, LAMELET, et Mme AUBERT

Placement des brocanteurs : Mme EDOU

Rangements : Dimanche soir = tables et bancs + Lundi matin = tonnelle

### **BULLETTIN MUNICIPAL :**

La commission communications travaille dessus.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Salle des fêtes :**

Madame AUBERT souhaite que les tarifs soient révisés lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Il faudra également prévoir l'achat d'étagère dans la cuisine.

### **Numérotation des hameaux :**

Monsieur RIVA demande si son habitation peut être numérotée. Le Conseil Municipal désignera une commission pour étudier la numérotation de l'ensemble des hameaux.

### **Terrasse « O MA JOIE » :**

Monsieur IELSCH suggère d'accorder un emplacement du trottoir au café épicerie afin d'y déposer des tables et chaises. Madame Le Maire va se renseigner pour les démarches à faire concernant l'autorisation d'occupation du domaine public.

### **Travaux au lieu-dit « Le Pont Riboult » :**

Monsieur RIVA demande où en sont les travaux de la réfection d'un pont et de l'élagage de 2 peupliers à proximité d'une maison au lieu-dit « Le Pont Riboult ».

Madame Le Maire n'a pas eu de nouvelle. Le Conseil Municipal s'interroge à savoir s'il faut couper ces peupliers ou non ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

uméro	Intitulé de la délibération	Reçu en Préfecture, le
20-024	Désignation référent CNAS	29 juillet 2020
20-025	Désignation d'un correspondant sécurité routière	Août 2020
20-026	Commission de contrôle des listes électorales : Désignation d'un conseiller	29 juillet 2020
20-027	C.R. n°22 « Chemin de La Hellière »	29 juillet 2020
20-028	Installation de la Wi-Fi à la salle des fêtes	29 juillet 2020
20-029	Création d'une prime exceptionnelle pour les agents en présentiels sur la période de confinement	29 juillet 2020